

L'ORÉAL

POLITIQUE DE MÉCÉNAT ÉTHIQUE ET RESPONSABLE

Afin de nous permettre de contribuer plus efficacement aux enjeux de société et d'avoir un impact significatif, L'ORÉAL, ses filiales et la Fondation d'Entreprise L'ORÉAL concentrent leurs activités de mécénat prioritairement au soutien des femmes.

Les activités de mécénat peuvent aussi concerner des activités favorisant l'inclusion sociale, une aide humanitaire ou une intervention d'urgence.

Chacune des Marques du Groupe, au travers de nos engagements *L'Oréal pour le Futur*, est par ailleurs invitée à identifier une cause qui lui soit propre et en ligne avec ses valeurs, et à la soutenir.

La politique ci-dessous vise à clarifier la gouvernance de nos actions de mécénat et à porter nos ambitions et moyens d'action à la connaissance de tous nos partenaires (associations, ONG...).

PÉRIMÈTRE D'ACTION

La présente politique s'applique à l'ensemble des actions de mécénat que les entités du Groupe L'ORÉAL et la Fondation L'ORÉAL peuvent mener et soutenir à travers le monde, que ces actions soient définies et organisées localement ou au niveau du Groupe.

Par « mécénat » nous entendons l'apport de manière désintéressée de produits, de technologies, de compétences ou de fonds à des causes d'intérêt général, tout en reconnaissant que ces actions peuvent indirectement contribuer à la réputation du Groupe, ou à l'image de ses Marques ou produits.

Le mécénat se distingue du sponsoring dont l'objectif est de faire connaître le Groupe, ses Marques et ses produits.

Le mécénat se distingue également du soutien que L'ORÉAL apporte à des actions académiques ou assimilées (par exemple, Chaire universitaire ou instituts), à des associations professionnelles ainsi qu'à d'autres organisations (par exemple, Pacte Mondial des Nations Unies, Transparency International...).

PRINCIPES D'ACTION

- Nous soutenons uniquement des organisations d'intérêt général à but non-lucratif qui partagent nos Principes Éthiques.
- Nous ne soutenons pas d'organisations dont le but est de promouvoir l'exclusivisme religieux ou des convictions politiques.
- Nous nous assurons de l'absence de conflits d'intérêts dans les choix des partenaires (associations caritatives, ONG...) et des projets à soutenir.
- Nous nous assurons que les contributions caritatives et autres actions de mécénat ne sont pas des actes de corruption « déguisés » et qu'elles ne cherchent pas à influencer une décision en notre faveur.
- Nous choisissons des projets où nous pouvons avoir un impact positif démontrable.
- Nous privilégions les engagements à long terme.
- Nous nous assurons que nous avons les moyens financiers, humains et techniques pour mener à terme nos projets de mécénat.
- Nous encourageons nos Collaborateurs à soutenir les actions de mécénat de L'ORÉAL.
- Nous nous interdisons d'obliger des partenaires commerciaux à contribuer à des actions de mécénat soutenues par L'ORÉAL.
- Nous respectons les projets de nos partenaires, leurs choix stratégiques et leur expertise.
- Nous demandons à nos partenaires de faire preuve de transparence dans l'utilisation des fonds, produits ou compétences alloués par nos soins.
- Nous demandons à nos partenaires de nous informer régulièrement de l'évolution du projet et des difficultés éventuellement rencontrées tout en tenant compte de leurs capacités de suivi et de leur taille afin de ne pas exiger de leur part de reporting disproportionné.

MISE EN ŒUVRE

La Directrice Générale de la Responsabilité Sociétale et Environnementale du Groupe, également Directrice Générale de la Fondation L'ORÉAL est le référent interne et externe en matière de mécénat. A ce titre, elle est chargée de concevoir et de définir les modalités et la mise en œuvre de la politique de mécénat de L'ORÉAL, et de veiller au déploiement des procédures nécessaires ainsi qu'à leur respect.

Les Patrons de Pays ou, pour les Collaborateurs Groupe ou Zone, le membre du Comité Exécutif du Groupe dont ils dépendent, sont responsables de la mise en œuvre de cette politique et de son respect.

Les Sustainability Leaders Pays, ou pour les Collaborateurs Corporate ou Zone, les Sustainability Leaders de la Division/Zone sont responsables de la mise en œuvre opérationnelle au quotidien de cette politique et de son respect. Les Collaborateurs doivent se référer à leur Sustainability Leader en cas de questions sur le respect de nos engagements en la matière.

Conformément à la procédure de Recueil et Traitement des Signalements, en cas de situations, allégations ou signalements en matière de mécénat mettant en cause un membre du Comité Exécutif du Groupe, de la Réunion de Conjoncture Groupe, d'un Comité de Direction Groupe ou Zone, un Directeur Général d'un Pays ou un Correspondant Éthique, le Directeur de l'Éthique, des Risques et de la Conformité devra immédiatement être informé.

Dans un souci de transparence et d'échange, nous communiquons régulièrement, en interne et externe, sur la mise en œuvre de notre politique de mécénat.